



Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE INDICATIVE
1	Extension du cimetière	Commune	3 250 m ²
2	Aménagement de la partie sud de la rue Despaulx et des espaces attenants (stationnement et espace public)	Commune	1 200 m ²

Département du Gers

Commune de
Miélan

PLAN LOCAL D'URBANISME
Elaboration

Légende

ZONES

- UA : centre ancien
- UB : extensions urbaines organisées autour du village
- UC : extensions urbaines situées dans la zone agricole
- UX : zone d'activités
- UL : zone liée au tourisme, aux sports et aux loisirs
- ZAU : zone à urbaniser fermée à l'urbanisation
- Aag : bâtiments et exploitations agricoles
- Ace : continuités écologiques liées au territoire agricole
- Ah : constructions non agricoles existantes en zone A
- N : zone naturelle
- Nce : continuités écologiques liées au milieu naturel
- Nh : constructions existantes en zone naturelle

PRESCRIPTIONS

- Cours d'eau
- CIZI
- Emplacements réservés
- Petit patrimoine

Document graphique au 1 / 5 000[°] - PARTIE SUD

Atelier Sol et Cité
Brigitte FRAUCIEL
Urbaniste opqu - Architecte dplg
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
E-Mail : contact@soletcite.com